

816

Confidentiel Mardi 15 mai 1956.

Relations avec le Maroc et la
Tunisie.

Département politique. Proposition du 14 mai 1956 (annexe).

Le Conseil

d é c i d e :

1. de reconnaître l'indépendance et la souveraineté du Maroc et de la Tunisie;
2. d'exprimer l'intention d'établir des relations diplomatiques avec ces deux pays; à cet effet, il proposera à l'Assemblée fédérale de transformer nos postes consulaires à Rabat et à Tunis en légations;
3. de charger le département politique de choisir le moment pour notifier cette reconnaissance et cette intention aux Gouvernements marocain et tunisien, soit simultanément, soit successivement.

Extrait du procès-verbal au département politique, pour exécution (division des affaires politiques en trois exemplaires), (division des affaires administratives en trois exemplaires), à chacun des autres départements pour information et à la chancellerie fédérale pour information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Ch. Osh